



3003 Berne, OFT

- ETC (y.c. Cargo ETF)
- Gestionnaires de l'infrastructure
- Offices cantonaux des transports publics

Référence du dossier: 602.2/2010-07-20/189

Votre référence:

Notre référence: gim

Dossier traité par: Markus Giger

Berne, le 10 août 2010

Echéances et délais concernant la procédure de commande et d'établissement de l'horaire pour la période d'horaire 2012/2013 (années d'horaire 2012 et 2013)

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'ordonnance sur les horaires du 4 novembre 2009 (OH ; RS 745.13), à l'ordonnance du 4 novembre 2009 sur le transport de voyageurs (OTV ; RS 745.11) et à l'ordonnance du 11 novembre 2009 sur l'indemnisation du trafic régional des voyageurs (OITRV ; RS 745.16), vous trouverez ci-après des informations sur les délais à respecter pour les années d'horaire 2012 et 2013.

Afin de planifier et de mettre à disposition les offres et les horaires dans les délais, nous vous prions de lire attentivement les informations qui suivent. Veuillez noter qu'une fois passé le délai de clôture de la rédaction de l'indicateur officiel, toute modification des horaires sera impossible. Un laps de temps est ensuite prévu pour la correction des fautes de frappe et autres imperfections. Pour permettre une utilisation adéquate et sereine de l'offre, il faut fournir aux usagers des informations aussi correctes que possible sur les horaires. Il est donc dans l'intérêt de tous que les délais soient respectés.

Phase 1: prescriptions des commanditaires

ET : les CFF établissent un projet pour le trafic longues distances et en informent l'OFT, la Direction générale des douanes, les cantons et Sillon Suisse SA (OH, Art. 4) 23.08.2010

OFT: indication aux cantons des fonds qui leur sont octroyés dans le cadre du budget prévisionnel et de la planification financière (OITRV, art. 14, al. 2) . mi-2010

Cantons : les entreprises de transport (TU) sont informées des moyens mis à la disposition du trafic régional et des modifications souhaitées au niveau de l'offre après consultation de l'OFT (OITRV, art. 16, al. 1) 5.11.2010



Référence du dossier: 602.2/2010-07-20/189

Phase 2: établissement des offres du TRV

ET: fixation définitive et communication du concept de trafic longues distances	19.11.2010
ET: établissement des offres contraignantes à l'attention des commanditaires	30.04.2011

Phase 3: négociations des offres

Cantons, OFT: vérification des offres et négociations avec les fournisseurs de prestations du TRV

Cantons, OFT: détermination des offres à intégrer à l'horaire, obligatoire pour les lignes ferroviaires.	22.05.2011
---	------------

Phase 4: attribution des sillons pour l'année d'horaire 2012 et le projet d'horaire 2012/13

ET: publication des capacités maximales du trafic marchandises longues distances sur les axes du Saint-Gothard et du Loetschberg sous forme d'un catalogue détaillant les sillons harmonisés au niveau international, en accord avec l'art. 9a LCdF	10.01.2011
--	------------

ET: délai pour la réservation de l'attribution ordinaire des sillons (art. 11, al. 1, de l'ordonnance sur l'accès au réseau ferroviaire)	12.04.2011
---	------------

ET: attribution provisoire des sillons pour le trafic national	27.05.2011
---	------------

ET: commande de prestations complémentaires	27.05.2011
--	------------

ET: mise au net des correspondances entre les ET (Art. 8, OH)	27.05.2011
--	------------

ET: projet d'horaire pour la période d'horaire 2012/13 ; publication sur Internet. A partir de ce moment, les modifications des horaires, même si elles se comptent en minutes, doivent être communiquées spontanément aux entreprises qui assurent la correspondance ainsi qu'à l'OFT et aux cantons concernés. Le projet d'horaire contient également les modifications qui ne seront effectives qu'à compter de l'année d'horaire 2013.	30.05.2011
---	------------

Le délai pour les prises de position court jusqu'au	14.06.2011
---	------------

Cantons: évaluation des prises de position jusqu'au	24.06.2011
--	------------

ET: attribution provisoire des sillons pour le trafic international	01.07.2011
--	------------

ET: commande définitive des sillons	12.08.2011
--	------------

ET: attribution définitive des sillons	19.08.2011
---	------------

Phase 5: mise au point des offres et commandes du TRV pour la période d'horaire 2012/13

ET, cantons, Confédération: mise au point des détails des offres en ce qui concerne les paires de courses et l'attribution des sillons	12.08.2011
---	-------------------

ET, cantons, Confédération: mise au point des détails des offres pour les autres positions et commande définitive	28.09.2011
--	------------



Référence du dossier: 602.2/2010-07-20/189

Phase 6: mise en œuvre

Dernière importation de données horaires pour l'indicateur officiel dans EDCS	16.08.2011
Edition de l'horaire définitif des entreprises	16.09.2011
Dernière importation de données de l'horaire pour l'indicateur officiel (corrections seulement) dans EDCS	19.09.2011
Publication de l'horaire (à compter de cette date, toutes les données de l'horaire sont libérées pour utilisation publique)	05.10.2011
Mise en ligne de www.tableaux-horaires.ch , au plus tard le	14.11.2011
Mise en vente de l'indicateur officiel	26.11.2011
Entrée en vigueur de l'horaire V24	11.12.2011

Phase 10: attribution des sillons pour l'année d'horaire 2013

ET: publication des capacités maximales du trafic marchandises longues distances sur les axes du St-Gothard et du Loetschberg sous forme d'un catalogue détaillant les sillons harmonisés au niveau international, en accord avec l'art. 9a, LCdF	09.01.2012
ET: délai pour la réservation de l'attribution ordinaire des sillons (art. 11, al. 1, de l'ordonnance sur l'accès au réseau ferroviaire)	10.04.2012
ET: attribution provisoire des sillons pour le trafic national	25.05.2012
ET: commande de prestations complémentaires	26.05.2012
ET: mise au net des correspondances entre les ET (art. 8, OH)	26.05.2012
TU: projet d'horaire (feuilles volantes) pour les lignes dont l'offre subit d'importantes modifications ; publication sur Internet. A partir de ce moment, les modifications des horaires, même si elles se comptent en minutes, doivent être communiquées spontanément aux entreprises qui assurent la correspondance ainsi qu'à l'OFT et aux cantons concernés.	28.05.2012
Les champs concernés sont annoncés dans les délais aux équipes de rédaction. Dernier délai	20.04.2012
Le délai pour les prises de position court jusqu'au	15.06.2012
Cantons: évaluation des prises de position jusqu'au	26.06.2012
ET: attribution provisoire des sillons pour le trafic international	29.06.2012
ET: commande définitive des sillons	11.08.2012
ET: attribution définitive des sillons	18.08.2012



Référence du dossier: 602.2/2010-07-20/189

Phase 11: mise en œuvre

Edition de l'horaire définitif des entreprises	14.09.2012
Dernière importation de données de l'horaire pour l'indicateur officiel dans EDCS	18.09.2012
Publication de l'horaire (à compter de cette date, toutes les données de l'horaire sont libérées pour utilisation publique)	03.10.2012
Mise en ligne de www.tableaux-horaires.ch	12.11.2012
Mise en vente de l'indicateur officiel	24.11.2012
Entrée en vigueur de l'horaire	09.12.2012

Perspectives pour la période d'horaire 2014/15

ET: indication des structures définitives des projets pour le trafic longues distances avec les données essentielles pour l'organisation des correspondances (nœuds) en vertu de l'art. 4, OH.	26.11.2010
--	------------

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Office fédéral des transports

Pierre-André Meyrat, Sous-directeur

Copie p. i. à :

- UTP, Dählhölzliweg 12, 3000 Berne 6
- Sillon Suisse SA, Case postale 8521, 3001 Berne
- Conférence des directeurs cantonaux des transports publics, Case postale 444, 3000 Berne 7
- Hupac SA, Viale R. Manzoni 6, 6830 Chiasso,
- Centres régionaux des cars postaux
- Stämpfli SA, Wölflistrasse 1, Case postale, 3001 Berne
- UB, IN, SI, PK, gv, pv (5), sn/aa